



Abus de faiblesse sur personne agée

Par **bdtf**, le **25/08/2009** à **10:00**

Bonjour,

Quel recours puis-je avoir pour extorsion d'une somme d'argent sur le compte de ma mère par ma soeur sachant qu'un chèque d'un montant de 3000 Euros a été débité à son nom ? Impossible de savoir si il à été usurpé – signature imitée, ou volontairement signé par ma mère qui nie avoir fait ce chèque (personne agée de 89 ans sans mobilité et n'ayant plus toute sa tête et aucune notion de la valeur de l'argent). Elle vit seule en appartement HLM à Lyon , elle est assistée par des aides à domicile par une association dans le cadre de L'ADPA ; Ses ressources (pensions et APA) suffisent juste à recouvrir ses frais de fonctionnement. De ce fait, son compte est à découvert, au-delà du découvert autorisé par sa banque ; elle ne peut plus faire face à ses échéances de factures et risque l'interdit bancaire . Ma soeur n'entend rien à nos injonctions et ne réagit pas à la situation quelle vient de provoquer. Elle travaille dans la fonction publique et vit dans un appartement locatif à Lyon. Que puis-je faire pour l'obliger à rendre cette somme à ma mère , car il s'agit là d'un abus de faiblesse ?